

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2987

18 décembre 2008

SOMMAIRE

Allfin Industry & Logistics Holding Sàrl ..	143332	Lexington Corporation S.à r.l.	143335
Apax Truvo 1	143368	Lion/Silk Funding Lux 1 S.à r.l.	143344
AREIM Holding 1 S.à r.l.	143340	Lion/Silk Funding Lux 2 S.à r.l.	143361
Bamaco S.à r.l.	143330	Locluxe S.A.	143338
Batisica S.à r.l.	143338	Makkie Holding S.à r.l.	143361
Compagnie Européenne de Frêt S.A. ...	143334	Makkie Holding S.à r.l.	143333
CVC Capital Partners Advisory Company (Luxembourg) S.à r.l.	143359	Menuiserie Dohm S.à r.l.	143332
CVC Capital Partners Services S.à r.l. ...	143342	Milford Lux S.A.	143334
DBCP Lux Newco S.à r.l.	143340	Milford Lux S.A.	143339
Digital Investments S.A.	143339	Montcalm Investments	143368
Dire Sàrl	143351	Moto - Land, société à responsabilité limi- tée	143334
Ecomundo Group International s.à r.l. ..	143330	Poseidon Investment B S.à r.l.	143339
Edar Development	143335	Presidential B	143337
Elex Europe S.A.	143376	Putao Corporation Luxembourg Branch	143333
Euro Immo Invest & Conseil S.A.	143335	Rac Trading SA	143331
European Forest Resources Holdings S.à r.l.	143376	Raystown Lux S.A.	143336
Euro Vat S.à r.l.	143330	Raystown Lux S.A.	143336
Falcon s.à r.l.	143331	Red Hammer S.à r.l.	143339
FGA Capital Lux S.A.	143331	Revesta S.A.	143330
Fiat Finance S.A.	143331	Ronceveaux S.A.	143338
Huffer S.à r.l.	143330	Sibelius S.A.	143331
Idea-Light S.à r.l.	143334	Signal Lux International SA	143338
Immoselect Luxembourg 2 Sibelius S.A. .	143331	Star Properties S.à r.l.	143337
Inda International S.à r.l.	143333	Talia Properties S.à r.l.	143337
Lexington Corporation S.à r.l.	143336	Theatre Directorship Services Gama S.à r.l.	143340
Lexington Corporation S.à r.l.	143336	Tower Holdings S.A.	143332
Lexington Corporation S.à r.l.	143335		

**Ecomundo Group International s.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Bamaco S.à r.l.).**

Siège social: L-8390 Nospelt, 8, rue Leck.
R.C.S. Luxembourg B 90.521.

Les documents de clôture de l'année 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ECOMUNDO GROUP INTERNATIONAL S.à r.l. (anc. BAMACO S.à r.l.)

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2008152265/568/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01288. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080179284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Huffer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.
R.C.S. Luxembourg B 44.801.

Les documents de clôture de l'année 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HUFFER S.à r.l.

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2008152270/568/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01292. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080179281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Euro Vat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 136.746.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 9 décembre 2008.

POUR COPIE CONFORME

Roger ARRENSDORFF

Notaire

Référence de publication: 2008153673/218/13.

(080181703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Revesta S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 29.807.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008153717/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00746. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080181461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Rac Trading SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 191, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 47.288.

Le bilan (version abrégée des comptes annuels) au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008153724/1137/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03645. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

**Immoselect Luxembourg 2 Sibelius S.A., Société Anonyme,
(anc. Sibelius S.A.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 120.186.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008153587/239/13.

(080182016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Falcon s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 10, rue des Maraîchers.
R.C.S. Luxembourg B 46.722.

Les documents de clôture de l'année 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FALCON s.à r.l.

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2008152271/568/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01295. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

**FGA Capital Lux S.A., Société Anonyme,
(anc. Fiat Finance S.A.).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 67.835.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Pour la société

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2008153671/206/14.

(080181571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Menuiserie Dohm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9807 Hosingen, 22, Kraizgaass.

R.C.S. Luxembourg B 95.282.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 décembre 2008.

Pour MENUISERIE DOHM S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008152273/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00727. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Tower Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 31.609.

Extrait des résolutions prises à la réunion du conseil d'administration du 5 août 2008

Le mandat de Monsieur Moustafa ACHOUR, homme d'affaires, demeurant rue Justinien, Kantari, Beyrouth, Liban, comme administrateur-délégué ayant le titre de président du conseil d'administration est renouvelé pour une nouvelle période de trois ans, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 201., approuvant les comptes annuels de 2010.

Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008153335/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00076. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Allfin Industry & Logistics Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.072.

RECTIFICATIF

Une erreur s'est glissée dans la publication de l'extrait du procès-verbal du Conseil de Gérance du 16 juillet 2008 de ALLFIN INDUSTRY & LOGISTICS HOLDING SARL. Ledit extrait étant publié au Mémorial C numéro 1998 du 18 août 2008.

Il convient de lire «Conformément à l'article 8.2 des statuts, le Conseil de Gérance décide de nommer Monsieur Marnix Galle, administrateur de sociétés, né le 22.07.1963 à Watermaal-Bosvoorde et demeurant à Knokke (B-8300), 1 Tortellaan, en qualité de délégué à la gestion journalière (c'est-à-dire représentant permanent d'une société à responsabilité limitée) de la société avec effet rétroactif au 26 juin 2008» au lieu de «Conformément à l'article 8.2 des statuts, le Conseil de Gérance décide de nommer Monsieur Marnix Galle, administrateur de sociétés, né le 22.07.1963 à Watermaal-Bosvoorde et demeurant à Knokke (B-8300), 1 Tortellaan, en qualité de Représentant Permanent de la Société avec effet rétroactif au 26 juin 2008».

Pour extrait conforme

Signature

Délégué à la gestion journalière, Représentant Permanent

Référence de publication: 2008152857/9236/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2008, réf. LSO-CW02442. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Putao Corporation Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 134.068.

Il résulte d'une lettre adressée aux actionnaires de la société que Mademoiselle Christine Picco a démissionné de son poste d'administrateur / secrétaire, que Messieurs Patrick Haller et Martin A. Rutledge ont démissionné de leurs fonctions d'administrateur et que Monsieur Jeffrey Davies a démissionné de son poste de représentant permanent et gérant de la société en date du 17 novembre 2008.

International Corporate Services Luxembourg SARL
24, rue Jean Aveugle, L-1148 LUXEMBOURG
Le domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2008153342/520/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08917. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080180633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Makkie Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 90.958.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008153746/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02780. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080181898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Inda International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 67.842.

Il résulte d'un acte passé par-devant Maître Filippo Zabban, notaire de résidence à Milan, en date du 23 octobre 2008 que la société de droit italien INDA SpA, ayant son siège social à Caravate (Italie), via XXV Aprile, 53, inscrite au Registro delle Imprese de Varese (Italie) sous le numéro 08788320151, R.E.A. 271220, a apporté, au titre de libération de la souscription d'une augmentation de capital, à sa filiale INDA Srl, ayant son siège social à Caravate (Italie), via XXV Aprile, 53, inscrite au Registro delle Imprese de Varese (Italie) sous le numéro 03868760962, R.E.A. 318815, l'intégralité de son fonds de commerce comprenant notamment sa participation totalitaire dans le capital social de la société INDA INTERNATIONAL s.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet au 1^{er} novembre 2008.

Suite à cet acte, la répartition des parts sociales est, à compter du 1^{er} novembre 2008, la suivante:

	parts
- INDA S.r.l.	7 515
Total: sept mille cinq cent quinze parts sociales	7 515

Ces parts ont été entièrement libérées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INDA INTERNATIONAL S.à r.l.
Signatures

Référence de publication: 2008152873/815/25.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01671. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080179814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Compagnie Européenne de Frêt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 101.545.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008153749/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02765. - Reçu 36,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080181902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Milford Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 114.356.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008153750/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02759. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080181908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Moto - Land, société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 77-79, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 22.420.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 décembre 2008.

Pour MOTO-LAND, société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008152275/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00722. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080179367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Idea-Light S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 38, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 50.576.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 décembre 2008.

Pour IDEA-LIGHT S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008152276/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00721. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080179363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Edar Development, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 90.110.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008153747/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02755. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080181899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Euro Immo Invest & Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 45.694.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008153752/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02751. - Reçu 34,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080181914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Lexington Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 100.940.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008153791/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02947. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080181813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Lexington Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 100.940.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008153794/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02945. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080181816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Raystown Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 114.351.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008153757/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02737. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Raystown Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 114.351.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008153756/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02741. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Lexington Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 100.940.

Le bilan du 19 mai au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008153787/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02949. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Lexington Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 100.940.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008153788/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02948. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Star Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.821.

—
Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale des associés tenue en date du 30 octobre 2008

1. La démission de M. Robert FABER en tant que gérant a été acceptée avec effet immédiat.
2. M. Matthias SPRENGER, administrateur de sociétés, né le 21 février 1954 à D-Mühlheim an der Ruhr, domicilié professionnellement à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, a été nommé comme nouveau gérant pour une durée indéterminée. Son mandat prend effet au 30 octobre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour STAR PROPERTIES S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008153349/6341/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09118. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Talia Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.691.

—
Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale de l'associé unique tenue en date du 30 octobre 2008

1. La démission de M. Robert FABER en tant que gérant a été acceptée avec effet immédiat.
2. M. Matthias SPRENGER, administrateur de sociétés, né le 21 février 1954 à D-Mühlheim an der Ruhr, domicilié professionnellement à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, a été nommé comme nouveau gérant pour une durée indéterminée. Son mandat prend effet au 30 octobre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour TALIA PROPERTIES S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008153350/6341/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09097. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Presidential B, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 122.920.

—
Le bilan au 31 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

PKF Weber et Bontemps

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signatures

Référence de publication: 2008153789/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03249. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Signal Lux International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 54.987.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008153753/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02748. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Ronceveaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 110.323.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008153754/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02745. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Locluxe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 138.629.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 18 novembre 2008 que Monsieur Fabrizio Carugati, demeurant à Ch. des Clochettes 24, CH-1206 Genève, est nommé au poste d'administrateur avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Emmanuel Burdet. Le mandat de Monsieur Carugati se terminera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.11.2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à.r.l., Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008153352/7262/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00157. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Batisica S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 35.595.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée générale ordinaire du 5 septembre 2008

L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Catégorie B de Monsieur Marcel STEPHANY. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31.12.2008.

Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008153354/657/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09691. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Milford Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 114.356.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008153751/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02756. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080181911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Red Hammer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 106.326.

Le version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2008153784/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01515. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080181804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Digital Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 85.163.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2008153796/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02935. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080181818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Poseidon Investment B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 100.711.

Les comptes annuels au 30 avril 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008153798/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02966. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080181820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

DBCP Lux Newco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 88.258.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008153742/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02776. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

AREIM Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 120.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 132.896.

Extraits des résolutions de l'associé unique prises en date du 31 octobre 2008

1. La démission de M. Charles MEYER en tant que gérant unique de la Société a été acceptée avec effet au 31 octobre 2008.

2. M. Alan DUNDON, expert-comptable, né le 18 avril 1966 à IRL-Dublin, domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été nommé en tant que nouveau gérant unique de la Société pour une durée indéterminée. Son mandat prend effet au 31 octobre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour AREIM HOLDING 1 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008153351/6341/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09076. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Theatre Directorship Services Gama S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 98.247.

In the year Two Thousand and Eight, on the twenty-ninth day of October,

Before the undersigned, Maître Jacques Delvaux, notary public, residing in Luxembourg, to whom will remain the present deed:

There appeared CVC Capital Partners Advisory Company (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 93.176, hereby represented by one of its directors, Emanuela Brero, duly authorised (the "Sole Shareholder").

The Sole Shareholder has requested the undersigned Notary to document that the Sole Shareholder is the sole shareholder of Theatre Directorship Services Gama S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 98247, incorporated pursuant to a deed of notary Maître Jacques Delvaux, dated 19 December 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 11 February 2004, number 169, page 8094 (the "Company"). The Articles of the Company have been amended pursuant to a deed of the notary Jacques Delvaux on 18 February 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations no 454 dated 29 April 2004, page 21773, pursuant to a deed of the notary Jacques Delvaux on 15 July 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations no 1342 dated 7 December 2005, page 64400, and for the last time pursuant to a deed of the notary Jacques Delvaux on 23 November 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations no 103 dated 15 January 2008, page 4921.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following

Agenda:

1. Modification of the fiscal year of the Company in order for the fiscal year to start on 1st January and close on 31st December every year.

2. Subsequent amendment of Article 11.1 of the Articles of Association of the Company, so that it will read as follows:

" **11.1 - Fiscal year.** The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December each year."

The Sole Shareholder has requested the Notary to record the following resolution:

First resolution

The Sole Shareholder decided to change the fiscal year of the Company in order for the fiscal year to start on 1st January and close on 31st December every year.

As a result, the current fiscal year of the Company started on 1st April 2008 will close on 31st December 2008.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolved to amend Article 11.1 of the Articles of Association of the Company, which shall read as follows:

" **11.1 - Fiscal year.** The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December each year."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 1,200.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, lequel restera dépositaire des présentes minutes:

A comparu CVC Capital Partners Advisory Company (Luxembourg) S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite sous le numéro B 93.176 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ici représentée par un de ses gérants, Emanuela Brero, dûment autorisée (l'"Actionnaire Unique").

L'Actionnaire Unique a requis du notaire instrumentant de documenter que l'Actionnaire Unique est l'actionnaire unique de Theatre Directorship Services Gama S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite sous le numéro B 98247 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée par acte du notaire Jacques Delvaux en date du 19 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 11 février 2004, n ° 169, page 8094 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte du notaire Jacques Delvaux le 18 février 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 454 du 29 avril 2004, page 21773, par un acte du notaire Jacques Delvaux le 15 juillet 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1342 du 7 décembre 2005, page 64400, et pour la dernière fois par un acte du notaire Jacques Delvaux du 23 novembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 103 du 15 janvier 2008, page 4921.

L'Actionnaire Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, ayant reconnu être pleinement informé des résolutions à prendre sur base de l'agenda suivant:

1. Modification de l'exercice social de la Société, de sorte à ce qu'il débute le 1^{er} janvier et se clôture le 31 décembre chaque année.

2. Modification subséquente de l'article 11.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **11.1 - L'Exercice Social.** L'année sociale de la Société - commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre chaque année.

L'Actionnaire Unique a requis du notaire instrumentant d'enregistrer la résolution suivante:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'exercice social de la Société, de sorte à ce qu'il débute le 1^{er} janvier et se clôture le 31 décembre chaque année.

Il en résulte que l'exercice social courant ayant commencé le 1^{er} avril 2008 sera clôturé le 31 décembre 2008.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 11.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **11.1 - L'Exercice Social.** L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre chaque année.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges totales, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la Société à raison du présent acte, sont estimés à EUR 1.200,-.

Le notaire instrumentant, qui maîtrise la langue anglaise, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, celui-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: E. BRERO, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 6 novembre 2008, LAC/2008/44966. — Reçu douze Euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008153132/208/102.

(080180965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

CVC Capital Partners Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.452.

In the year Two Thousand and Eight, on the twenty-ninth day of October,

Before the undersigned, Maître Jacques Delvaux, notary public, residing in Luxembourg, to whom will remain the present deed:

There appeared CVC Capital Partners (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, hereby represented by Emanuela Brero, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal (the "Sole Shareholder"). Said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned Notary to document that the Sole Shareholder is the sole shareholder of CVC Capital Partners Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 98.452, incorporated pursuant to a deed of notary Maître Jacques Delvaux, dated 19 December 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 20 February 2004, number 212, page 10155 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended by a deed of Maître Jacques Delvaux on 18 February 2004, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations dated April 29, 2004, n° 454, page 21781. The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux on 28 June 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations dated August 29, 2007, n° 1830, page 87802.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following

Agenda:

1. Modification of the fiscal year of the Company in order for the fiscal year to start on 1st January and close on 31st December every year.

2. Subsequent amendment of Article 11.1 of the Articles of Association of the Company, so that it will read as follows:

" **11.1. Fiscal year.** The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December each year."
The Sole Shareholder has requested the Notary to record the following resolution:

First resolution

The Sole Shareholder decided to change the fiscal year of the Company in order for the fiscal year to start on 1st January and close on 31st December every year.

As a result, the current fiscal year of the Company started on 1st April 2008 will close on 31st December 2008.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolved to amend Article 11.1 of the Articles of Association of the Company, which shall read as follows:

" **11.1. Fiscal year.** The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December each year."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 1200.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf octobre.

Par devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, lequel restera dépositaire des présentes minutes:

A comparu CVC Capital Partners (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, ici représentée par Emanuela Brero, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé (l'"Actionnaire Unique "). Ladite procuration sera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

L'Actionnaire Unique a requis du notaire instrumentant de documenter que l'Actionnaire Unique est l'actionnaire unique de CVC Capital Partners Services S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite sous le numéro B 98.452 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée par acte du notaire Jacques Delvaux, en date du 19 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 20 février 2004, n ° 212, page 10155 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés par acte du notaire Jacques Delvaux en date du 18 février 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations du 29 avril 2004, n ° 454, page 21781. Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire Maître Jacques Delvaux le 28 juin 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1830 du 29 août 2007, page 87802.

L'Actionnaire Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, ayant reconnu être pleinement informé des résolutions à prendre sur base de l'agenda suivant:

1. Modification de l'exercice social de la Société, de sorte à ce qu'il débute le 1^{er} janvier et se clôture le 31 décembre chaque année.

2. Modification subséquente de l'article 11.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **11.1. L'Exercice Social.** L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre chaque année.

L'Actionnaire Unique a requis du notaire instrumentant d'enregistrer la résolution suivante:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'exercice social de la Société, de sorte à ce qu'il débute le 1^{er} janvier et se clôture le 31 décembre chaque année.

Il en résulte que l'exercice social courant ayant commencé le 1^{er} avril 2008 sera clôturée le 31 décembre 2008.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 11.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **11.1. L'Exercice Social.** L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre chaque année.

143344

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges totales, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la Société à raison du présent acte, sont estimés à EUR 1200,-.

Le notaire instrumentant, qui maîtrise la langue anglaise, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, celui-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: E. BRERO, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils, le 6 novembre 2008. LAC/2008/44960. — Reçu douze Euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008153133/208/97.

(080180978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Lion/Silk Funding Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 143.330.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the second day of December.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Lion/Silk Funding Cayman Limited", an limited company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, whose registration with the Registrar of Companies of the Cayman Islands is pending, having its registered office at c/o Stuarts Corporate Services Ltd., P.O. Pox 25.10, 36A Dr. Roy's Drive, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, here represented by Ms. Elena CAIMI, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Guernsey on Guernsey, on 1 December 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of association of which shall be as follows:

A. Purpose - duration - name - registered office

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Lion/Silk Funding Lux 1 S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least in accordance with the provisions of the Law.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. Joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by shareholders representing three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the owners of shares representing three quarters of the rights of the survivors, subject to and in accordance with the Law. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency of any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders. In the case of several managers, the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, may decide that they shall be named "Manager A" or "Manager B".

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signature of any Manager A together with any Manager B.

Art. 11. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and, as the case may be, a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least one Manager A and one Manager B are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting; in case of tied votes, the chairman shall have a casting vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 15. The manager or, in case of several managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of association.

D. Decisions of the sole shareholder - collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

E. Financial year - annual accounts - distribution of profits

Art. 19. The Company's financial year commences on 1st January and ends on 31st December of the same year.

Art. 20. Each year on 31st December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Each year, five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F. Dissolution - liquidation

Art. 22. In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and payment

All of the twelve thousand five hundred (12.500) shares have been subscribed by "Lion/Silk Funding Cayman Limited", prenamed.

All the shares subscribed are fully paid-up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2009.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and considering itself as fully convened, has thereupon passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
2. The following persons are appointed Managers A of the Company for an unlimited period:
 - Ms. Janet Mary Dunlop, born in Hastings, England on 8 July 1962, having her professional address at 21 Grosvenor Place, London, SW1X 7HF, England; and
 - Mr. Andreas Von Paleske, born in Frankfurt, Germany on 13 May 1977, having his professional address at 21 Grosvenor Place, London, SW1X 7HF, England.
3. The following persons are appointed Managers B of the Company for an unlimited period:
 - Mr. Richard Brekelmans, born in Amsterdam, The Netherlands on 12 September 1960, having his professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
 - Mr. Johan Dejans, born in Aarschot, Belgium on 17 November 1966, having his professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg; and
 - "ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 103.336, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le deuxième jour de décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

"Lion/Silk Funding Cayman Limited", une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois des Iles Cayman, dont l'enregistrement auprès du Registre des Sociétés des Iles Cayman est en cours, ayant son siège social au c/o Stuarts Corporate Services Ltd., P.O. Pox 25.10, 36A Dr. Roy's Drive, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman, ici représentée par Madame Elena CAIMI, avvocato, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Guernesey, le 1^{er} décembre 2008.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - durée - dénomination - siège

Art. 1^{er}. Il existe conformément aux présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Lion/Silk Funding Lux 1 S.à r.l." (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre

manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portfolio.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des titres obligataires, des obligations garanties, des lettres de change ainsi que généralement toute sorte de titres de participation, d'obligations et/ou d'obligations hybrides conformément au droit luxembourgeois.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre ce siège social et des personnes à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - parts sociales

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12,500.-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur d'une livre sterling (GBP 1.-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 7. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale. Des copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux associés survivants sujet à et conformément aux dispositions de la Loi. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

La Société peut avoir un ou plusieurs associés avec un nombre maximal de quarante (40) sauf dispositions légales contraires.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés ne saurait entraîner la dissolution de la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, l'associé unique ou, le cas échéant, les associés, peuvent décider de les appeler "Gérant A" ou "Gérant B".

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, qui fixent la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B.

Art. 11. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et, le cas échéant, un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation

n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres de façon continue et permettant une participation effective de toutes ces personnes à la réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins un Gérant A et un Gérant B sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion; en cas d'égalité des voix, le président a voix prépondérante.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, l'ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle par rapport aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Le gérant ou lorsqu'il y a plusieurs gérants le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société.

Toute autre modification des statuts nécessite l'accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 18. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi. Dans ce cas, toute référence dans les présentes à "l'assemblée générale des associés" devra être interprétée comme désignant l'associé unique, selon le contexte et selon le cas, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

E. Année sociale - bilan - répartition

Art. 19. L'année sociale de la Société commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société. Chaque associé peut prendre communication au siège social de cet inventaire et du bilan.

Art. 21. Chaque année, cinq pour cent (5%) sont prélevés sur le bénéfice net pour la constitution d'une réserve jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

F. Dissolution - liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement des dettes de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement des dettes sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues par eux dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

"Lion/Silk Funding Cayman Limited", prénommée, a souscrit toutes les douze mille cinq cents (12,500) parts sociales.

Toutes les parts sociales souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12,500.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille sept cents euros.

Résolutions de l'associé unique

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et se considérant dûment convoquée, a par la suite pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

2. Les personnes suivantes sont nommées Gérant A de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Janet Mary Dunlop, née à Hastings, Angleterre, le 8 juillet 1962, avec adresse professionnelle au 21 Grosvenor Place, Londres, SW1X 7HF, Angleterre; et

- Monsieur Andreas Von Paleske, né à Francfort, Allemagne, le 13 mai 1977, avec adresse professionnelle au 21 Grosvenor Place, Londres, SW1X 7HF, Angleterre.

3. Les personnes suivantes sont nommées Gérant B de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Richard Brekelmans, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 12 septembre 1960, avec adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg; et

- Monsieur Johan Dejans, né à Aarschot, Belgique, le 17 novembre 1966, avec adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg; et

- "ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. CAIMI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 décembre 2008. Relation: EAC/2008/14833. - Reçu soixante-treize Euros soixante-six Cents (14.732,05.- à 0,5 % = 73,66.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 08 DECEMBRE 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008153725/239/363.

(080181964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Dire Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 143.310.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth day of November.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

BNL Fondi Immobiliari S.G.R. P.A., duly represented by its General Manager, Ivano Ilardo, born in Como, Italy, on March 23rd, 1973, with registered office in Corso Italia 15/A 20122 Milan (Italy), fiscal code, VAT number and number of registration with the Register of Companies, 12605750152, acting on behalf and in the interest of the Italian real estate fund "Immobiliare Dinamico",

here represented by Nicolas van Heule, Lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Milan, Italy, on November 20, 2008,

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

I. Name - registered office - object - duration

Art. 1. Name. The name of the company is "DIRE SARL" (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition, the sale and holding of participating interests, including shareholdings, and the management of such participations, in the capital of any companies or enterprises, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever including, but not limited to, undertakings for collective investments, variable capital companies and mutual funds having as their exclusive object the purchase, sale, lease, including with right to purchase, the ownership and/or management of real estate properties and/or beneficial use of real estate properties for various purposes, prevailing non residential. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

3.2 The Company may perform all financial, commercial, industrial transaction and transaction on securities and real estate deemed to be necessary or useful for the attainment of the corporate object.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies.

3.4. The Company may issue debt instruments by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities.

3.5 The Company may invest in financial debt instruments issued by the undertakings in which it directly or indirectly owns participating interests. It can also issue backing, securities, mortgages and any other personal or real guarantees, also in favour of third parties.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at fifty thousand euro (EUR 50,000) represented by fifty (50) shares in registered form, having a par value of one thousand euro (EUR 1,000) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - allocation of profits - supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by the majority of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2008.

Subscription and payment

BNL Fondi Immobiliari S.G.R. P.A., represented as stated above and acting on behalf and in the interest of the Italian real estate fund "Immobiliare Dinamico", subscribes to fifty (50) shares in registered form, having a par value of one thousand (1,000) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of fifty thousand euro (EUR 50,000),

The amount of fifty thousand euro (EUR 50,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,900.- (one thousand nine hundred euro).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Alberto Segneghi, manager, born on 25.01.1969 in Milan, Italy, with professional address at corso Italia, 15/A, 20122 Milan (Italy);
 - Mr Jean Quintus, company director, residing at 11, rue de Fischbach, L-7391 Blaschette, Grand-Duchy of Luxembourg
 - Mr Joseph Winandy, company director, residing at 92, rue de l'Horizon, L-5960 Itzig, Grand-Duchy of Luxembourg
2. The registered office of the Company is set at 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-quatrième jour du mois de novembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

BNL Fondi Immobiliari S.G.R. P.A., dûment représenté par son Gérant Délégué, Ivano Ilardo, né à Côme, Italie, le 23 mars 1973, avec siège social à Corso Italia 15/A 20122 Milan (Italie), code fiscal, numéro de TVA et numéro d'immatriculation enregistrés au Registre des Sociétés, 12605750152, agissant pour le compte et dans l'intérêt du fond immobilier Italien "Immobiliare Dinamico",

ici représenté par Nicolas van Heule, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Milan, Italie, le 20 novembre 2008,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - siège social - objet- durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la Société est "DIRE SARL" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est l'acquisition, la vente et possession des participations, en ce compris les actionnariats, et la gestion de ces participations, dans le capital de toutes sociétés ou entreprises, au Luxembourg ou à l'étranger, sous toute forme quelle qu'elle soit, en ce compris, mais non limité aux, organismes de placement collectif, sociétés à capital variable et fonds communs de placement, ayant pour objet exclusif l'achat, la vente, le bail, en ce compris avec le droit d'acheter, la propriété et/ou la gestion des biens immobiliers et/ou l'utilisation avantageuse des biens immobiliers à différentes fins, principalement non résidentiel. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

3.2. La Société peut effectuer toute transaction financière, commerciale, industrielle et toute transaction sur des valeurs et de l'immobilier jugés nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

3.3 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. La Société peut prêter des fonds en ce compris, sans limitation, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées et à toutes autres sociétés.

3.4. La Société peut émettre des instruments de dette par voie de placement privés uniquement, billets à ordre, obligations et toute sorte de titres et instruments de dette.

3.5. La Société peut investir dans des instruments de dette financiers émis par les entreprises dans lesquelles elle possède directement ou indirectement des participations. Elle peut également émettre du soutien, des titres, des hypothèques et toutes autres garanties personnelles ou réelles, également en faveur de tiers.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000), représenté par cinquante (50) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre les associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont exposées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se

parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est administrée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à ce gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Quand les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont exposées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure indiqués dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les résolutions à adopter aux Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les résolutions sont adoptées à l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Lorsque le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - affectation des bénéfices - contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés à l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés endéans les six (6) mois à compter de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2 Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et fixent leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividende peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividende doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividende qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, et respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

BNL Fondi Immobiliari S.G.R. P.A., représenté comme indiqué ci-dessus et agissant pour le compte et dans l'intérêt du fonds Italien "Immobiliare Dinamico", souscrit aux cinquante (50) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000),

Le montant de cinquante mille euros (EUR 50.000), est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.900.- (mille neuf cents euros).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, qui représente l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Mr Alberto Segneghi, gérant, né le 25.01.1969 à Milan, Italie, avec adresse professionnelle à corso Italia, 15/A, 20122 Milan (Italie);

- Mr Jean Quintus, chef d'entreprise, demeurant au 11, rue de Fischbach, L-7391 Blaschette, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mr Joseph Winandy, chef d'entreprise, demeurant au 92, rue de l'Horizon, L-5960 Itzig, Grand-Duché de Luxembourg

2. Le siège social de la Société est établi au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. VAN HEULE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 novembre 2008. Relation: LAC/2008/47547. - Reçu deux cent cinquante euros (0,50% = 250.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008153730/242/471.

(080181573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

CVC Capital Partners Advisory Company (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 93.176.

In the year Two Thousand and Eight, on the twenty-ninth day of October,

Before the undersigned, Maître Jacques Delvaux, notary public, residing in Luxembourg, to whom will remain the present deed:

There appeared CVC Capital Partners (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, hereby represented by Emanuela Brero, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal (the "Sole Shareholder"). Said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned Notary to document that the Sole Shareholder is the sole shareholder of CVC Capital Partners Advisory Company (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 93.176, incorporated pursuant to a deed of notary Maître Jacques Delvaux, dated 7 April 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 20 May 2003, number 545, page 26116 (the "Company").

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following

Agenda:

1. Modification of the fiscal year of the Company in order for the fiscal year to start on 1st January and close on 31st December every year.

2. Subsequent amendment of Article 11.1 of the Articles of Association of the Company, so that it will read as follows:

" **11.1. Fiscal year.** The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December each year."

The Sole Shareholder has requested the Notary to record the following resolution:

First resolution

The Sole Shareholder decided to change the fiscal year of the Company in order for the fiscal year to start on 1st January and close on 31st December every year.

As a result, the current fiscal year of the Company started on 1st April 2008 will close on 31st December 2008.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolved to amend Article 11.1 of the Articles of Association of the Company, which shall read as follows:

" **11.1. Fiscal year.** The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December each year."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 1,200.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf octobre.

Par devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, lequel restera dépositaire des présentes minutes:

A comparu CVC Capital Partners (Luxembourg) S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, ici représentée par Emanuela Brero, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé (l' "Actionnaire Unique"). Ladite procuration sera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

L'Actionnaire Unique a requis du notaire instrumentant de documenter que l'Actionnaire Unique est l'actionnaire unique de CVC Capital Partners Advisory Company (Luxembourg) S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite sous le numéro B 93.176 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée par acte du notaire Jacques Delvaux, en date du 7 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 20 mai 2003, n ° 545, page 26116 (la "Société").

L'Actionnaire Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, ayant reconnu être pleinement informé des résolutions à prendre sur base de l'agenda suivant:

1. Modification de l'exercice social de la Société, de sorte à ce qu'il débute le 1er janvier et se clôture le 31 décembre chaque année.

2. Modification subséquente de l'article 11.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **11.1. L'Exercice Social.** L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre chaque année.

L'Actionnaire Unique a requis du notaire instrumentant d'enregistrer la résolution suivante:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'exercice social de la Société, de sorte à ce qu'il débute le 1^{er} janvier et se clôture le 31 décembre chaque année.

Il en résulte que l'exercice social courant ayant commencé le 1^{er} avril 2008 sera clôturée le 31 décembre 2008.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 11.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **11.1. L'Exercice Social.** L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre chaque année.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges totales, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés à EUR 1.200,-.

Le notaire instrumentant, qui maîtrise la langue anglaise, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, celui-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: E. BRERO, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 6 novembre 2008, LAC/2008/44961. - Reçu douze Euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008153135/208/90.

(080181046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Makkie Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 90.958.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008153744/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02778. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Lion/Silk Funding Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 143.331.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the second day of December.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Lion/Silk Funding Lux 1 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, constituted today by the undersigned notary,

here represented by Ms. Elena CAIMI, avvocato, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg/London, on 1 December 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of association of which shall be as follows:

A. Purpose - duration - name - registered office

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Lion/Silk Funding Lux 2 S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may exceptionally acquire interests in loans granted to and/or debts instruments issued by entities that do not belong to its group of companies, in one or a limited number of operations, for which purposes the Company may, inter alia, act as facility agent and/or securities agent on behalf of any third parties.

The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least in accordance with the provisions of the Law.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. Joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by shareholders representing three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the owners of shares representing three quarters of the rights of the survivors, subject to and in accordance with the Law. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency of any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders. In the case of several managers, the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, may decide that they shall be named "Manager A" or "Manager B".

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signature of any Manager A together with any Manager B.

Art. 11. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and, as the case may be, a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least one Manager A and one Manager B are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting; in case of tied votes, the chairman shall have a casting vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 15. The manager or, in case of several managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of association.

D. Decisions of the sole shareholder - collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

E. Financial year - annual accounts - distribution of profits

Art. 19. The Company's financial year commences on 1st January and ends on 31st December of the same year.

Art. 20. Each year on 31st December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Each year, five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F. Dissolution - liquidation

Art. 22. In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and payment

All of the twelve thousand five hundred (12.500) shares have been subscribed by "Lion/Silk Funding Lux 1 S.à r.l.", prenamed.

All the shares subscribed are fully paid-up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2009.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and considering itself as fully convened, has thereupon passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
2. The following persons are appointed Managers A of the Company for an unlimited period:
 - Ms. Janet Mary Dunlop, born in Hastings, England on 8 July 1962, having her professional address at 21 Grosvenor Place, London, SW1X 7HF, England; and
 - Mr. Andreas Von Paleske, born in Frankfurt, Germany on 13 May 1977, having his professional address at 21 Grosvenor Place, London, SW1X 7HF, England.
3. The following persons are appointed Managers B of the Company for an unlimited period:
 - Mr. Richard Brekelmans, born in Amsterdam, The Netherlands on 12 September 1960, having his professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
 - Mr. Johan Dejans, born in Aarschot, Belgium on 17 November 1966, having his professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg; and
 - ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 103.336, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le deuxième jour de décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

"Lion/Silk Funding Lux 1 S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, dont l'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, constituée aujourd'hui par le notaire soussigné,

ici représentée par Madame Elena CAIMI, avvocato, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres/Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - durée - dénomination - siège

Art. 1^{er}. Il existe conformément aux présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Lion/Silk Funding Lux 2 S.à r.l." (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exceptionnellement acquérir, dans le cadre d'une seule opération ou d'un nombre limité d'opérations, toute forme de participation dans des prêts accordés à et/ou des titres représentatifs de dettes émis par des entités qui ne font pas partie du même groupe de sociétés que la Société, et pourra inter alia, à cette fin, agir en tant que "facility agent" et/ou "security agent" pour des tiers.

La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des titres obligataires, des obligations garanties, des lettres de change ainsi que généralement toute sorte de titres de participation, d'obligations et/ou d'obligations hybrides conformément au droit luxembourgeois.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre ce siège social et des personnes à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - parts sociales

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12,500.-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur d'une livre sterling (GBP 1.-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 7. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale. Des copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux associés

survivants sujet à et conformément aux dispositions de la Loi. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

La Société peut avoir un ou plusieurs associés avec un nombre maximal de quarante (40) sauf dispositions légales contraires.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés ne saurait entraîner la dissolution de la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, l'associé unique ou, le cas échéant, les associés, peuvent décider de les appeler "Gérant A" ou "Gérant B".

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, qui fixent la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B.

Art. 11. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et, le cas échéant, un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres de façon continue et permettant une participation effective de toutes ces personnes à la réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins un Gérant A et un Gérant B sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion; en cas d'égalité des voix, le président a voix prépondérante.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, l'ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle par rapport aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Le gérant ou lorsqu'il y a plusieurs gérants le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société.

Toute autre modification des statuts nécessite l'accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 18. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi. Dans ce cas, toute référence dans les présentes à "l'assemblée générale des associés" devra être interprétée comme désignant l'associé unique, selon le contexte et selon le cas, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

E. Année sociale - bilan - répartition

Art. 19. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société. Chaque associé peut prendre communication au siège social de cet inventaire et du bilan.

Art. 21. Chaque année, cinq pour cent (5%) sont prélevés sur le bénéfice net pour la constitution d'une réserve jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

F. Dissolution - liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement des dettes de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement des dettes sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues par eux dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

"Lion/Silk Funding Lux 1 S.à r.l.", prénommée, a souscrit toutes les douze mille cinq cents (12,500) parts sociales.

Toutes les parts sociales souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12,500.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille sept cents euros.

Résolutions de l'associé unique

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et se considérant dûment convoquée, a par la suite pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
2. Les personnes suivantes sont nommées "Gérant A" de la Société pour une durée indéterminée:
 - Madame Janet Mary Dunlop, née à Hastings, Angleterre, le 8 juillet 1962, avec adresse professionnelle au 21 Grosvenor Place, Londres, SW1X 7HF, Angleterre; et
 - Monsieur Andreas Von Paleske, né à Francfort, Allemagne, le 13 mai 1977, résidant à/avec adresse professionnelle au 21 Grosvenor Place, Londres, SW1X 7HF, Angleterre.
3. Les personnes suivantes sont nommées "Gérant B" de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Richard Brekelmans, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 12 septembre 1960, résidant à/avec adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
 - Monsieur Johan Dejans, né à Aarschot, Belgique, le 17 novembre 1966, résidant à/avec adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg; et

- "ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 103.336, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. CAIMI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 décembre 2008. Relation: EAC/2008/14836. - Reçu soixante-treize Euros soixante-six Cents (14.732,05.- à 0,5 % = 73,66.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 08 DEC. 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008153728/239/370.

(080181969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Montcalm Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 95.863.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008153759/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02734. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Apax Truvo 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.283.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-sixth of November.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Apax WW Nominees Limited", a limited company incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 4693597, having its registered office at 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN, London,

here represented by Mr François DEPREZ, licencié en droit, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London, on 25 November 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of association of which shall be as follows:

A. Purpose - duration - name - registered office

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Apax Truvo 1" (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner

as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may exceptionally acquire interests in loans granted to and/or debt instruments issued by entities that do not belong to its group of companies, in one or a limited number of operations.

The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - shares

Art. 5. The Company's share capital is set at ninety-three thousand seven hundred and fifty-five euros and fifty-three cents (EUR 93,755.53) represented by nine million three hundred and seventy-five thousand five hundred and fifty-three (9,375,553) shares with a par value of one cent (EUR 0,01) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least in accordance with the provisions of the Law.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. Joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by shareholders representing three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the owners of shares representing three quarters of the rights of the survivors, subject to and in accordance with the Law. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency of any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated, the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by means of a circular when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature of the manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager or in case of a board of managers by the board itself (including by way of representation).

Art. 11. Liability Managers, indemnification.

11.1 The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

11.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 11.3 and to the extent permitted by law, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgments, amounts paid in settlement and other liabilities.

11.3 No indemnification shall be provided to any manager or officer:

11.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

11.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

11.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

11.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

11.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 12. The manager or, in case of several managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of association.

D. Decisions of the sole shareholder - collective decisions of the shareholders

Art. 13. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 14. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 15. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

E. Financial year - annual accounts - distribution of profits

Art. 16. The Company's financial year commences on 1st January and ends on 31st December of the same year.

Art. 17. Each year on 31st December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Each year, five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders in accordance with the terms hereof

G. Dissolution - liquidation

Art. 19. In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in accordance with the terms hereof.

Art. 20. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and payment

All of the nine million three hundred and seventy-five thousand five hundred and fifty-three (9,375,553) shares have been subscribed by "Apax WW Nominees Limited", prenamed.

All the shares subscribed are fully paid-up in cash so that the amount of ninety-three thousand seven hundred and fifty-five euros and fifty-three cents (EUR 93,755.53) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2009.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand five hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and considering itself as fully convened, has thereupon passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg
2. The following persons are named managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company

Class A Managers:

Name, Title, Address, Date of birth, Place of birth:

Geoffrey Henry, Manager, 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, 5 May 1972, Chenée (Belgium)

Valerie Emond, Manager, 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, 30 August 1973, St Mard (Belgium)

Class B Managers:

Name, Title, Address, Date of birth, Place of birth:

Andrew Guille, Private Equity Fund Administrator, Third Floor, Royal Bank Place, 1 Glatigny Esplanade, St Peter Port, Guernsey GY1 2HJ, 22 November 1968, St Peter Port (Guernsey)

Denise Fallaize, Private Equity Fund Administrator, Third Floor, Royal Bank Place, 1 Glatigny Esplanade, St Peter Port, Guernsey GY1 2HJ, 09 December 1963, St Peter Port (Guernsey)

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

"Apax WW Nominees Limited", une limited company constituée et existant selon les lois du Pays de Galles et d'Angleterre, enregistrée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 4693597, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN, Londres,

ici représentée par Monsieur François DEPREZ, licencié en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 25 novembre 2008.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - durée - dénomination - siège

Art. 1^{er}. Il existe conformément aux présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Apax Truvo 1" (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portfolio.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exceptionnellement acquérir, dans le cadre d'une seule opération ou d'un nombre limité d'opérations, toute forme de participation dans des prêts octroyés à et/ou des titres représentatifs de dettes émis par des entités qui ne font pas partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des titres obligataires, des obligations garanties, des lettres de change ainsi que généralement toute sorte de titres de participation, d'obligations et/ou d'obligations hybrides conformément au droit luxembourgeois.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre ce siège social et des personnes à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois

aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - parts sociales

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante-cinq euros et cinquante-trois centimes (EUR 93.755,53) représenté par neuf millions trois cent soixante-quinze mille cinq cent cinquante-trois (9.375.553) parts sociales d'une valeur d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 7. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale. Des copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux associés survivants sujet à et conformément aux dispositions de la Loi. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

La Société peut avoir un ou plusieurs associés avec un nombre maximal de quarante (40) sauf dispositions légales contraires.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés ne saurait entraîner la dissolution de la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Ils sont nommés et révocables de leur mandat par une décision de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple, qui déterminera également l'étendue de leur pouvoir ainsi que les conditions régissant leur mandat. Sauf décision contraire, les gérants sont nommés pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus, mais sont également révocables à tout moment avec ou sans raison (ad nutum).

Lorsqu'il y a plusieurs gérants, les gérants constituent le conseil de gérance. Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue par conférence téléphonique uniquement. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à la présence en personne ou à la tenue en personne d'une telle réunion. Les gérants pourront se faire représenter aux réunions du conseil par un autre gérant sans limites quand au nombre de procurations émises qu'un gérant devra accepter et voter.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, par télégramme, par télex, par courrier électronique ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptés par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux catégories différentes, qui seront les gérants de catégorie A et les gérants de catégorie B. Toute catégorisation des gérants devra être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion correspondante et les gérants devront être identifiés quant à la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'approbation de la majorité des gérants de la Société (également lorsqu'ils sont représentés). Dans le cas cependant où l'assemblée générale des associés a nommé des catégories différentes de gérants (à savoir des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B), toute résolution adoptée par le conseil de gérance sera valablement prise uniquement par une majorité des gérants incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B (qui pourront être représentés).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par câble, par télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, l'ensemble constituant les documents circulaires dûment exécutés et faisant preuve de la décision intervenue. Les résolutions adoptées par les gérants, les résolutions circulaires incluses, pourront être certifiés de manière probante, et des extraits pourront être émis, par la signature individuelle de tout gérant.

La Société est engagée par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants à condition que pour le cas où l'assemblée générale des associés a nommé des catégories différentes de gérants (à savoir des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B), la Société ne sera valablement engagée que par la

signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B (également lorsqu'ils sont représentés). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute personne ou de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par le conseil de gérance (également lorsqu'ils sont représentés).

Art. 11. Responsabilité des gérants, indemnisation.

11.1 Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables pour l'exécution de leurs mandats.

11.2 Sous réserve des exceptions et limitations prévues à l'article 11.3 et sous réserve de ce qui est autorisé par la loi, toute personne qui est ou qui a été gérant ou mandataire de la Société, sera indemnisé par la Société du montant maximal autorisé par la loi pour toute responsabilité et toute dépense raisonnablement encourue ou payée par lui en relation avec toute demande, action, procès ou procédure pour lesquels il a été impliqué en tant que partie ou en sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire ainsi que pour toute dépense payée ou encourue par lui pour le règlement de celles-ci. Les termes "demande", "action", "procès" ou "procédures" se réfèrent à toute demandes, actions, procès ou procédures (de nature civile, pénale ou autre incluant les procédures d'appel) en cours ou futurs et les termes "responsabilité" et "dépenses" incluent sans limites les honoraires d'avocat, les frais, frais procéduraux, frais transactionnels et autres engagements financiers.

11.3 Aucun gérant ni mandataire n'a droit à être indemnisé:

11.3.1 Pour toute responsabilité envers la Société ou ses associés en raison d'une inconduite délibérée, mauvaise foi, négligence grave ou si le gérant ne respecte pas des devoirs propres à l'exercice de son mandat;

11.3.2 En relation avec toute question à propos de laquelle il sera finalement déclaré avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

11.3.3 Dans l'hypothèse d'une transaction, à moins que la transaction ait été approuvée par un tribunal d'une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

11.4 Le droit d'indemnisation accordé par les présents statuts est divisible; ne devra pas exclure d'autres droits auquel tout gérant ou mandataire pourrait prétendre actuellement ou dans le futur; s'étendra à toute personne ayant cessé d'exercer la fonction de gérant ou mandataire ainsi qu'aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs d'une telle personne. Aucune disposition des présents statuts ne devra exclure un droit d'indemnisation du personnel de la Société, incluant les gérants et les mandataires, qui lui serait accordé sur base contractuelle ou légale.

11.5 Les dépenses encourues suite à la préparation et représentation d'une défense dans le cadre de toute demande, action, procès ou procédure prévus par le présent article, devront être avancées par la Société avant toute décision finale du gérant dès réception de tout engagement écrit du gérant ou mandataire ou du représentant de celui-ci de repayer ce montant s'il est finalement déterminé que le gérant n'aura pas droit à indemnisation dans le cadre du présent article.

Art. 12. Le gérant ou lorsqu'il y a plusieurs gérants le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - décisions collectives des associés

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 14. L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toute autre modification des statuts nécessite l'accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 15. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi. Dans ce cas, toute référence dans les présentes à " l'assemblée générale des associés " devra être interprétée comme désignant l'associé unique, selon le contexte et selon le cas, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

E. Année sociale - bilan - répartition

Art. 16. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société. Chaque associé peut prendre communication au siège social de cet inventaire et du bilan.

Art. 18. Chaque année, cinq pour cent (5%) sont prélevés sur le bénéfice net pour la constitution d'une réserve jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés selon les conditions de ces statuts.

G. Dissolution - liquidation

Art. 19. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement des dettes de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement des dettes sera partagé entre les associés selon les conditions de ces statuts.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

"Apax WW Nominees Limited", prénommée, a souscrit toutes les neuf millions trois cent soixante-quinze mille cinq cent cinquante-trois (9.375.553) parts sociales.

Toutes les parts sociales souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante-cinq euros et cinquante-trois centimes (EUR 93.755,53) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à deux mille cinq cents euros.

Résolutions de l'associé unique

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et se considérant dûment convoquée, a par la suite pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de Catégorie A:

Nom, Titre, Adresse, Date de naissance, Lieu de naissance:

Geoffrey Henry, Gérant, 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, 5 mai 1972, Chenée (Belgique)

Valerie Emond, Gérant, 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, 30 août 1973, St Mard (Belgique)

Gérants de Catégorie B:

Nom, Titre, Adresse, Date de naissance, Lieu de naissance:

Andrew Guille, Private Equity Fund Administrator, Third Floor, Royal Bank Place, 1 Glatigny Esplanade, St Peter Port, Guernsey GY1 2HJ, 22 novembre 1968, St Peter Port (Guernsey)

Denise Fallaize, Private Equity Fund Administrator, Third Floor, Royal Bank Place, 1 Glatigny Esplanade, St Peter Port, Guernsey GY1 2HJ, 9 décembre 1963, St Peter Port (Guernsey)

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. DEPREZ, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 décembre 2008. Relation: EAC/2008/14744. — Reçu quatre cent soixante-huit Euros soixante-dix-huit Cents (93.755,53.- à 0,5 % = 468,78.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 04 DECEMBRE 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008153150/239/408.

(080181023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

European Forest Resources Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 128.418.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 24 juin 2008

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Robert Louis-Dreyfus, de son poste de Gérant de Classe A, avec effet au 15 mai 2008.

L'Assemblée décide de réduire de trois à deux le nombre de Gérants de Classe A.

A l'issue de ces décisions, les gérants sont:

- Roderick Caperton, Gérant A;
- Bernard Laferrière, Gérant A;
- Domels Sàrl, Gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Pour European Forest Resources Holdings S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. - SGG

412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG

Un Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2008152847/1005/26.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX00934. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Elex Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 22.198.

—
Société constituée le 13 novembre 1984 par Maître Reginald Neuman, statuts publiés au Mémorial C no 342 du 17 décembre 1984

Les statuts furent modifiés en date du 3 décembre 1999 par le notaire Reginald Neuman et publiés au Mémorial C n° 139 du 11 février 2000

EXTRAIT

Il résulte d'une Assemblée générale tenue en date du 4 novembre 2008 que:

Le mandat de chacun des deux Administrateurs Monsieur Jean Wagener et Madame Paule Kettenmeyer sont reconduits pour une période de six années, soit jusqu'à l'Assemblée générale à tenir en 2014.

Le mandat de Monsieur Alain Rukavina n'est pas reconduit.

Est nommée comme troisième Administrateur, Madame Geneviève Depiesse, 10A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg. Son mandat venant à échéance lors de l'Assemblée générale à tenir en 2014.

Le mandat du Commissaire aux comptes, la Compagnie de Révision SA, est reconduit jusqu'à l'Assemblée générale à tenir en 2014. Il est à noter que le dépôt du 13.09.2002 no 68074/279/18 auprès du Registre de Commerce concernant la reconduction du mandat du Commissaire aux Comptes, la Compagnie de Révision, était incomplet alors que la dénomination exacte à indiquer devait être "Compagnie de Révision SA" et que le formulaire de réquisition relatif à la présente reconduction modifie également la dénomination erronée.

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2008153338/279/27.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05562. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.